

# Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

religieuse pour se contenter de la seule religion naturelle. En éducation, il subordonne la culture intellectuelle à la morale. Sa pédagogie a une tendance utilitaire très accentuée. Il préfère, par exemple, l'arpentage à la géométrie, la tenue des livres à l'algèbre.

Ce nouvel opuscule de M. Compayré se lit avec intérêt, mais on ne saurait admettre les idées de l'auteur concernant la neutralité de l'école à notre époque.

J. D.

---

## Chronique scolaire

---

**Allemagne.** — Depuis quelques années, la ville de Mannheim a inauguré pour les élèves des écoles primaires un système de classement qui a provoqué de nombreux articles dans la presse pédagogique allemande. Le principe de ce nouveau système est de constituer des classes aussi homogènes que possible, en groupant les élèves, non d'après leur âge, mais selon le développement de leurs facultés intellectuelles. Comme conséquence, on créa dans chaque école, à côté des classes normales, des sections spéciales pour les enfants arriérés (il ne s'agit donc pas des enfants anormaux, qui relèvent de la médecine). Ce système, très combattu à l'origine, paraît néanmoins avoir donné de bons résultats et commence à être imité à l'étranger.

**Italie.** — Le prochain Congrès international d'éducation et de protection de l'enfance dans la famille aura lieu à Milan, au cours de cette année.

Les adhésions peuvent être adressées à M. Pien, secrétaire de la Commission internationale des Congrès d'éducation, 44, rue Rubens, à Bruxelles.

**Confédération.** — M. Forrer fait ce qu'il peut pour reprendre le projet du bailli scolaire. Dans le règlement d'exécution concernant l'emploi de la subvention fédérale aux écoles, il a eu soin, contrairement aux propositions des Directions cantonales de l'Instruction publique, d'exclure arbitrairement les écoles normales, libres ou confessionnelles, ainsi que les établissements libres destinés aux enfants faibles d'esprit.

**Fribourg.** — *Subvention fédérale.* — La subvention scolaire allouée au canton de Fribourg pour l'année 1905 s'élève à la somme de 76 770 fr. 60.

*Fribourg et Villars.* — Pérolles et Beauregard ne sont plus des faubourgs de Villars-sur-Glâne, comme on se plaisait à les désigner. Les négociations engagées depuis trois ans entre la

ville de Fribourg et Villars au sujet du rattachement au territoire communal de Fribourg d'une portion du territoire de Villars viennent de recevoir leur solution.

Au point de vue scolaire, relevons cette clause admise de part et d'autre : « Les enfants de la commune de Villars-sur-Glâne seront admis pendant cinq ans à fréquenter les écoles de la ville de Fribourg, moyennant un écolage de 20 fr. par élève. » Voilà un point à retenir par celui qui se proposerait de traiter l'histoire de l'école de Villars.

*Nécrologie.* — Vendredi soir, 9 mars, est survenu le décès de M. Charles Gschwind, professeur au Collège Saint-Michel, à la suite d'une attaque d'apoplexie. M. Gschwind était âgé de 59 ans. Il est mort après avoir fourni une belle carrière professorale.

**Vaud.** — Le Grand Conseil vaudois a discuté la loi sur l'instruction publique primaire dont il a terminé la première lecture.

Il a décidé, conformément aux propositions du Conseil d'Etat, la création d'écoles primaires supérieures destinées à développer et à compléter l'enseignement primaire.

Il a maintenu les cours complémentaires pour jeunes Suisses de 18 à 19 ans, ainsi que le cours préparatoire pour les jeunes recrutables qui ne peuvent bénéficier d'une instruction suffisante.

Cette dernière décision a été prise malgré une forte opposition. On a fixé à 42 le nombre des semaines d'école et à 50 le nombre des élèves que pourra contenir au maximum chaque classe.

**Saint-Gall.** — † *Sa Grandeur Mgr Augustin Egger.* — Lundi, 12 mars, Monseigneur l'Evêque de Saint-Gall a rendu sa belle âme à Dieu, après une courte maladie. Il était âgé de 73 ans. Il fut ordonné prêtre en 1856. Ses talents et ses éminentes qualités ne tardèrent pas à le désigner à des fonctions élevées. A Saint-Gall, il enseigna les langues et les mathématiques au Séminaire de Saint-Georges. En 1867, il fonda l'*Ostschweiz*. Après la mort de Mgr Greith, il fut, en 1882, nommé évêque de Saint-Gall.

Mgr Egger a vaillamment défendu la cause de l'Eglise par la parole, par ses écrits et par l'exemple de ses hautes vertus. Il se montra aussi le ferme appui de l'Université de Fribourg.

*Préfets.* — Il est intéressant de noter que dans ce canton la bonne moitié des préfets de district ont appartenu au corps enseignant. Ainsi le nouveau préfet de Sargans, ceux de Werdenberg, d'Altstetten, de Rorschach, de Tablatt, de Gossau, de

Kirchberg furent d'anciens maîtres d'école. C'est un grand honneur pour le corps enseignant de ce canton.

**Glaris.** — Le Conseil d'Etat a décidé la revision de la loi scolaire.

---

AVIS

---

**Apprentissage.** — En mars 1902, les patronats, les sociétés, diverses institutions et plusieurs départements cantonaux, qui s'occupent des apprentis, se sont réunis en une fédération suisse qui comprend actuellement des sections dans presque tous les cantons et qui a pour but principal le placement et la surveillance des garçons et des filles placés en apprentissage.

Un bulletin bi-mensuel insère *gratuitement* les offres et les demandes de places ; or, voici le moment où beaucoup d'enfants vont quitter les écoles pour apprendre un métier ; parents, tuteurs, patrons ont donc intérêt à consulter le bulletin de la fédération et à y faire paraître leurs demandes.

L'œuvre philanthropique et d'utilité publique de la fédération est à signaler à tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse et au perfectionnement des apprentissages.

Le président de la fédération est M. le professeur Jezler-Keller à Schaffhouse. Pour le canton de Fribourg on peut s'adresser à M. Léon Genoud, directeur, à Fribourg.

---

## *L'enfant et le ruisseau*

---

*L'enfant.*

*Gentil ruisseau, qui descends la colline  
En redisant ton gazouillis discret,  
Qui sans boussole et flânant t'achemine  
Vers l'inconnu, sans repos, sans arrêt,  
Regrettes-tu ton berceau, qui s'abrite  
Au dôme épais du vieux sapin rêveur,  
Où le chamois pour la nuit trouve un gîte  
Et l'oiselet le rameau protecteur.*

*Le ruisseau.*

*O cher enfant, je suis l'image  
De l'existence où tu parais ;  
Confiant en Dieu je voyage  
Et loin, bien loin, je disparaïs,*